

Rapport du Président

Séance Publique du
mercredi 9 décembre 2009

Service instructeur

Direction des Routes et des Transports

Service consulté

3^{ème} **Commission**

N° CG-2009-5-3-1

BUDGET PRIMITIF 2010 - ROUTES NATIONALES (A021)

Résumé : *Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan de l'exercice 2009 ainsi que la proposition de contribution que le Département apportera en 2010 au titre de la voirie nationale (Contrat de Plan) et aux travaux de rénovation et de mise en sécurité du Tunnel Maurice Lemaire.*

I - BILAN DE L'EXERCICE 2009

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, le Département contribue chaque année au financement d'opérations relevant de ce contrat relatif au réseau routier national.

En 2009, le Département a été amené à verser à l'Etat, à ce titre, un montant de fonds de concours de 25 000 €, au profit de l'opération RN 66 – Vallée de la Thur.

L'article 24 de la loi du 13 août 2004 dispose qu'à l'exception des aménagements de sécurité transférés aux Départements, l'Etat, les collectivités locales et leurs groupements continuent d'assurer le financement des opérations routières, jusqu'à leur achèvement, ceci dans les mêmes conditions et dans la limite des enveloppes financières globales fixées par le volet routier du Contrat de Plan Etat Région.

II - FONDS DE CONCOURS – 2010

a) Contrat de Plan 2000-2006

Pour l'année 2009, les opérations susceptibles de faire l'objet d'appels de fonds de concours sont les suivantes :

- RN66 – Aménagements Qualitatifs Vallée de la Thur	1 616 000 €,
- RN 66 – Déviation de BITSCHWILLER	25 000 €.

Au titre dudit Contrat de Plan, il est donc demandé 1 641 000 € en Autorisations de Programme.

S'agissant des Crédits de Paiement, il est proposé une inscription pour le BP 2010 de 958 750 € pour couvrir les premiers appels de fonds,

b) Tunnel Maurice Lemaire

Dans sa séance du 10 octobre 2008, l'Assemblée Départementale a décidé :

- le versement d'une participation aux travaux de rénovation et de mise en sécurité du premier tube d'un montant total prévisionnel de 5,125 M€ ;
- d'approuver les termes de convention financière à intervenir entre le Département du Haut-Rhin, l'Etat, la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône, la Région Alsace, la Région Lorraine et le Département des Vosges ;
- d'autoriser le Président à la signer ;
- d'autoriser le Président à suspendre le paiement de la participation du Département à la convention de financement si la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône n'apporte pas de réponse satisfaisante au Département sur le prix du péage du Tunnel Maurice Lemaire jugé aujourd'hui comme trop élevé pour les poids-lourds.

Pour l'année 2010, il est proposé une inscription budgétaire totale de 2 581 250 €, se répartissant de la manière suivante :

- 2 500 000 € au titre de la participation du Département aux travaux de rénovation et de sécurité du premier tube ;
- 81 250 € au titre de la participation du Département à verser à l'Etat, dans le cadre des études liées au second tube.

Ces inscriptions budgétaires intègrent l'hypothèse d'une réponse positive d'APRR sur le prix du péage du Tunnel Maurice Lemaire jugé trop élevé pour les poids lourds. Un comité de suivi «Qualité de Vie et Economie dans les Vosges Haut-Rhinoises» a été créé pour :

- ❖ suivre l'évolution du trafic dans les Cols Vosgiens,
- ❖ suivre les résultats de l'enquête origine destination pour les Poids Lourds à l'échelle du massif,
- ❖ formuler des propositions de rédaction du futur arrêté de circulation et jeter les bases d'une négociation avec APRR «abaissement du prix du péage contre restriction de circulation aux poids lourds dans les cols vosgiens».

Ce comité comprenant les élus du massif et des transporteurs s'est réuni à plusieurs reprises. Un représentant de la société des Autoroutes Paris Rhin-Rhône a également assisté à une réunion sur la question de l'évolution tarifaire du Tunnel Maurice Lemaire.

Les discussions sont toujours en cours.

En conclusion, je vous propose de voter, au titre du Budget Primitif 2010, pour le programme AO21 - Routes Nationales :

- un montant de 1 641 000 € d'Autorisations de Programme ;
- et un montant de 1 040 000 € sur le chapitre 204/20 411 « Fonds de concours à l'Etat » ;
- 2 500 000 € sur le chapitre 204/20 418 "Fonds de concours à des Organismes Publics divers".

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER